



Cheval renversé par une voiture

Par **BEAUMONT Paoline**, le **09/10/2017** à **11:41**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un cheval qui est en pension chez une amie avec ses propres chevaux. Mon cheval est déclaré chez elle, tout est en règle.

Ce week-end, dans la nuit de vendredi à samedi, les chevaux du champs se sont échappés. Après vérification des clôtures, des choses sont bizarres... Les piquets sont comme déterrés et non cassés, les fils comme défaits sauf un qui paraît déchiré. Nous ne sommes donc pas sûrs qu'ils se soient échappés "sans aide".

Sur le matin, un chauffard a percuté mon cheval sur la route. Après l'impact, il a klaxonné et a pris la fuite. Le voisin a entendu le klaxon, s'est levé, a vu mon cheval accidenté, a appelé les pompiers et contacté mon amie. Les pompiers sont arrivés et ont constaté que le chauffard n'était pas là. Les pompiers partent et quelques temps après le chauffard est revenu avec un autre véhicule. Personne n'a donc pu constater les dégâts sur le véhicule ni identifier le conducteur...

Le vétérinaire arrive, fait les soins. Le cheval est amoché mais ses jours apparemment pas en danger. Au final, quelques heures plus tard, mon cheval est décédé...

Le chauffard est allé dans l'après-midi chez mon amie pour demander de faire un constat pour les dégâts sur son camion. Mon amie sur le coup a refusé, personne n'a vu le véhicule accidenté ni l'accident ni le conducteur. Après appel à l'assurance ce matin, il nous impose de faire un constat et d'y joindre un courrier explicatif des informations que nous avons...

Avons-nous un recours ? Doit-on porter plainte ?

Dans l'attente d'une réponse,
Merci d'avance,
Cordialement.